

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OKA**

Mardi 10 juin 2014

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité d'Oka, tenue à la salle de La Mairie, 183, rue des Angés à Oka, à 20 h à laquelle sont présents :

Monsieur le maire suppléant Yves Lavoie

Et

Messieurs les conseillers

Luc Lemire
Gaétan Haché
Jean-Claude Guindon
Jean-François Girard

Sont également présentes :

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Marie Daoust
La trésorière, Mme Véronique Brouillard
La responsable des communications et du tourisme, Mme Maria Duculescu

Dans la salle : 95 personnes

Ouverture de la séance

Après constatation qu'il y a quorum, monsieur le maire suppléant Yves Lavoie déclare la séance ouverte.

2014-06-183 Avis de convocation

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guidon, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE les membres de ce Conseil attestent avoir reçu leur avis de convocation de cette séance extraordinaire dans les délais prescrits par le Code municipal du Québec.

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Avis de convocation;
- 3- Dépôt de la lettre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 6 juin 2014;
- 4- Dépôt de l'entente avec Desjardins Fédération des caisses du Québec concernant l'Abbaye d'Oka;
- 5- Autorisation au maire suppléant, Yves Lavoie et Marie Daoust, directrice générale de la municipalité, de signer au nom de la municipalité l'entente avec Desjardins Fédération des caisses du Québec
- 6- Période de questions;
- 7- Levée de la séance.

ADOPTÉE

2014-06-184 Dépôt de la lettre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 6 juin 2014

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le dépôt de la lettre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 6 juin 2014, relative à l'eau potable.

ADOPTÉE

2014-06-185 Dépôt de l'entente avec La fédération des caisses Desjardins du Québec concernant la Corporation de l'Abbaye d'Oka

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le dépôt de l'entente avec Desjardins Fédération des caisses du Québec concernant la Corporation de l'Abbaye d'Oka, ainsi que la lettre du 6 juin 2014 de la firme Dunton Rainville, avocats, confirmant que le cautionnement de la Municipalité d'Oka sera limité au montant du prêt réduit par l'application du produit net de la vente des terres agricoles.

ADOPTÉE

2014-06-186 Autorisation au maire suppléant et à la directrice générale de signer au nom de la municipalité l'entente avec Desjardins Fédération des Caisses Desjardins du Québec

CONSIDÉRANT les difficultés financières éprouvées par la Corporation de l'Abbaye d'Oka, notamment quant au non-paiement des mensualités prévues aux termes d'un emprunt de 2 706 487 \$ intervenus avec la Caisse Desjardins du Lac des Deux Montagnes dont la Municipalité d'Oka est caution et dont le solde actuel est d'un peu plus de 3 000 000 \$

CONSIDÉRANT le décret 220-2014 du gouvernement du Québec du 5 mars 2014 qui autorise le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à acquérir, pour la somme de 2 000 000 \$, les terres agricoles qui appartiennent à la Corporation de l'Abbaye d'Oka;

CONSIDÉRANT que le produit de cette vente permettra d'acquitter les taxes municipales impayées à la Municipalité d'Oka au montant approximatif de 418 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à même le produit de cette vente, la Corporation de l'Abbaye d'Oka conservera une somme de 500 000 \$ afin d'aider à financer ses opérations courantes et son plan de relance;

CONSIDÉRANT les termes et conditions du projet de moratoire de 3 ans sur le remboursement en capital du prêt consenti à la Corporation de l'Abbaye d'Oka (convention d'atermoisement) proposés par la Caisse Desjardins du Lac des Deux Montagnes dans sa lettre du 6 juin 2014;

CONSIDÉRANT que la Caisse Desjardins du Lac des Deux Montagnes requiert l'acceptation par la Municipalité d'Oka des termes et conditions contenus à sa lettre du 6 juin 2014, puisque la Municipalité d'Oka est caution du prêt consenti à la Corporation de l'Abbaye d'Oka;

CONSIDÉRANT que suite à la vente des terres agricoles pour un montant de 2 000 000 \$ duquel sera déduit le montant approximatif de 418 000 \$ dû à la Municipalité d'Oka pour les taxes municipales impayées, les taxes scolaires ainsi que la somme de 500 000 \$ pour les opérations courantes de la Corporation de l'Abbaye d'Oka, le montant du prêt dont la Municipalité d'Oka est caution sera considérablement réduit;

CONSIDÉRANT que la Caisse Desjardins du Lac des Deux Montagnes s'est engagée, par une lettre de ses procureurs datée du 6 juin 2014 à limiter le cautionnement de la Municipalité d'Oka au montant du prêt tel qu'il sera réduit suite à la transaction, tel qu'il appert d'une copie de cette lettre annexée à la présente résolution;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'Oka de voir ainsi réduit et limité le montant de son cautionnement;

CONSIDÉRANT que suite à la transaction, la Caisse Desjardins du Lac des Deux Montagnes s'est engagée à informer la Municipalité d'Oka du montant précis de la limite de son cautionnement;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil autorise le maire suppléant, monsieur Yves Lavoie, et la directrice générale, madame Marie Daoust, à signer le document d'acceptation joint à la proposition de convention d'atermoiement du 6 juin 2014 de la Caisse Desjardins du Lac des Deux Montagnes.

ADOPTÉE

Période de questions

Monsieur le maire suppléant Yves Lavoie ouvre la période de questions à 20 h 10.

N'ayant plus de questions, monsieur le maire suppléant clôt la période de questions à 20 h 55.

2014-06-187 Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE cette séance soit levée.

ADOPTÉE

Yves Lavoie
Maire suppléant

Marie Daoust
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Yves Lavoie, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yves Lavoie
Maire suppléant